



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2016

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

André MASLANKIEWICZ - Emile PERRAUD - Michel BATTISTELLA et Bruno FORT, adjoints.
Christian COCHET - Christine COCHET – Marie DICORATO (*arrivée à 20 h 40*)- Christine LECHON - Céline MAFFRE et Frédérique MOISSET, conseillers municipaux.

Absent : Patrick CHARNAY -

Absents excusés : Jean-Michel SALQUE (pouvoir à Didier BONNARD) – Francisco MARTINEZ (pouvoir à Bruno FORT) - Vanessa VEILLON (pouvoir à Céline MAFFRE).

Secrétaire de séance : Christine LECHON

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

ORDRE DU JOUR :

Communication du Maire sur l'utilisation de crédits inscrits au BP 2016 en dépenses imprévues à la section de fonctionnement.

- Délibération sur le programme de coupes de bois 2017 proposé par l'ONF
- Délibération sur la vente du véhicule Renault trafic
- Délibérations pour demande de subvention DETR pour la réalisation d'un City stade et la réhabilitation de l'ancienne école maternelle
- Informations sur les travaux de modélisation et renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales de Chazey (MO pour lancement de la consultation)
- Information sur les travaux d'aménagement, de mise en sécurité et en accessibilité de la voirie de la traversée du bourg de Chazey-Bons (MO pour lancement de la consultation)

En préambule Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit de l'ultime séance du Conseil Municipal de la commune de Chazey-Bons dans sa forme actuelle avant le passage à la nouvelle commune au 1^{er} janvier prochain.

Madame Christine Lechon est nommée secrétaire de séance.

Pas d'observations sur le procès-verbal du 25 octobre 2016 : il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'ajouter une délibération visant à reconduire le contrat d'assurance collective avec la société GRAS SAVOYE pour les risques statutaires. Adopté à l'unanimité.

Communication du Maire sur l'utilisation de crédits inscrits au BP 2016 en dépenses imprévues à la section de fonctionnement.

➤ **Délibérations :**

• **Délibération sur le programme de coupes de bois 2017 proposé par l'ONF**

(Madame Dicorato étant absente lors de cette délibération, elle n'a pas pris part au vote)

Après avoir pris connaissance du programme de coupe proposé pour l'année 2017 par l'Office National des Forêts en forêt communale relevant du Régime Forestier, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour toute démarche nécessaire à sa mise en œuvre.

• **Délibération sur la vente du véhicule Renault trafic**

(Madame Dicorato étant absente lors de cette délibération, elle n'a pas pris part au vote)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la récente acquisition par la commune d'un véhicule électrique destiné aux déplacements des agents du service technique, en remplacement notamment du fourgon Renault trafic immatriculé 8704 VE 01 devenu inutilisable suite au dernier contrôle technique réalisé le 1^{er} septembre 2016 qui faisait apparaître de nombreux défauts à corriger avec contre-visite obligatoire.

Les réparations imposées s'avèrent coûteuses pour ce véhicule de 1991, avec de plus une consommation excessive en carburant polluant alors que la commune a fait le choix d'une politique respectueuse de l'environnement.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder ce véhicule en l'état.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité confirme qu'il n'est pas opportun de faire réaliser les réparations obligatoires sur ce véhicule ancien et décide de le céder en l'état selon l'offre la plus avantageuse. Le délai est fixé au 10 janvier.

Monsieur le Maire a tout pouvoir pour finaliser cette transaction.

• **Délibérations pour demande de subvention DETR pour la réalisation d'un City stade et la réhabilitation de l'ancienne école maternelle**

- Réalisation d'un city stade –

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa volonté d'utiliser le produit de la vente de la propriété reçue en legs de feu Monsieur Guy MATHERN pour la réalisation d'un projet d'intérêt général. La réflexion menée a conduit à la décision de création d'un city stade – terrain multisports

– (qui sera dénommé « espace Guy Mathern » selon la délibération du 25/10/2016) afin :

- d'offrir un espace d'activités sportives et ludiques aux élèves du groupe scolaire situé à proximité immédiate du site retenu,
- de permettre le développement d'activités sportives diversifiées dans le cadre des activités scolaires et périscolaires,
- de proposer un espace de jeux et de sport pour les enfants et adolescents de la commune nouvelle CHAZEY-BONS créée au 1^{er} janvier 2017 qui ne possède pas encore de site équivalent.

Cet équipement s'inscrit dans le cadre du projet de fusion des communes de Chazey-Bons et Pugieu.

Le montant de l'investissement est estimé à 74 799.00 euros hors taxes et la collectivité peut, pour financer cette opération, bénéficier d'une aide financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipe des Territoires Ruraux (DETR) – au titre de l'exercice 2017, ainsi que du Département de l'Ain, au titre de la Dotation territoriale 2017.

Monsieur le Maire présente donc le plan de financement prévisionnel suivant :

- Montant estimatif des travaux :	74 799.00 euros hors taxes
- Financement :	
- Etat - DETR : (taux maximum 35 %)	26 180.00 euros hors taxes
- Département de l'Ain – Dotation territoriale 2017 (taux maximum 20%) :	14 960.00 euros hors taxes
- Fonds propres	33 659.00 euros hors taxes

Invité à se prononcer sur cet investissement, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel présenté,
- **SOLLICITE** les aides financières de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'exercice 2017, ainsi que du Département de l'Ain au titre de la Dotation territoriale 2017.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

- Réhabilitation de l'ancienne école maternelle –

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la construction du groupe scolaire « La Louvatière » en 2014, l'ancienne école maternelle de la commune n'est plus utilisée. La salle des fêtes récemment mise aux normes accessibilité est très sollicitée par différents établissements et organismes publics ou privés en raison de sa situation géographique et ses facilités d'accès. C'est pourquoi il apparaît nécessaire d'aménager de nouveaux locaux qui seraient dédiés aux associations d'autant que la création de la commune nouvelle va générer une augmentation d'activité.

Les deux salles de l'ancienne école maternelle pourraient donc être réhabilitées en salles polyvalentes (réunions, activités associatives ...) avec la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite et mise en sécurité ainsi qu'un renforcement de l'isolation thermique et phonique.

Le montant de l'investissement est estimé à 55 000.00 euros hors taxes et là encore la commune peut, pour financer cette opération, bénéficier d'une aide financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – au titre de l'exercice 2017.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel suivant :

- Montant estimatif des travaux :	55 000.00 euros hors taxes
- <u>Financement</u> :	
- Etat - DETR : (taux maximum 35 % des travaux éligibles)	11 200.00 euros hors taxes
- Fonds propres	43 800.00 euros hors taxes

Invité à se prononcer, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet et son plan de financement.
- **SOLLICITE** les aides financières de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'exercice 2017
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

• **Délibération en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective**

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 16 mars, le conseil municipal donnait mandat au Président du Centre de Gestion pour lancer la consultation en vue du renouvellement du contrat en cours avec le cabinet Gras-Savoie.

Le CDG a fait savoir qu'au terme de cette consultation la proposition retenue est celle présentée par le cabinet Gras Savoie Rhône-Alpes auvergne avec CNP assurances.

Le contrat proposé est conforme aux obligations statutaires des collectivités territoriales.

Le marché passé sur ces bases prend effet au 01/01/2017, à 0 heure.

Il est conclu pour une durée de quatre ans avec faculté pour les parties de résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de finaliser l'adhésion de la commune. Adopté à l'unanimité.

➤ Informations diverses :

- Point sur la présentation faite par l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain sur son étude du projet d'aménagements de voirie visant à la sécurisation de la traversée du Bourg de Bons et sur les travaux de réseau d'eau de Chazey.
Les choix pour finaliser ces projets se feront début 2017.
Dans un souci de simplification et de maîtrise des coûts, l'agence d'ingénierie conseille de recourir à un Maître d'œuvre unique pour les 2 projets.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 15 décembre 2016.

A Chazey-Bons, le 20 décembre 2016

Le Maire, Didier BONNARD

